

# BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE  
DES MEMBRES  
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

SECTION HÉRAULT



Photo: Jean-Clément Salvador

DÉCEMBRE 2017

À Montpellier, le samedi 9 décembre 2017, en présence des autorités civiles et militaires, se tenait la traditionnelle cérémonie de commémoration de la création de l'Ordre national du Mérite devant le buste du général de Gaulle, créateur de l'Ordre, placé sur l'esplanade éponyme.

À cette occasion, les jeunes sapeurs-pompiers de la section de Florensac, ont reçu la médaille et le diplôme du Prix de l'engagement citoyen 2017 décerné par l'ANMONM de l'Hérault.

## Sommaire :

Comité d'honneur - Gardons en mémoire - Compagnons à l'honneur - Bienvenue aux nouveaux adhérents  
Organigramme section - 4 décembre à Paris - 9 décembre à Montpellier - La FAC de Droit - Citoyenneté et mémoire  
Soirée de « La Bleue » - SOS Rétinite France - Commissions Civisme-Citoyenneté & Entraide-Solidarité  
Remise d'un drapeau historique - Appel à cotisation 2018.

# Le comité d'honneur



**Mme Monique Roux**  
Présidente fondatrice  
de l'Association SOS Rétinite France.



**Président d'honneur**  
**M. Pierre Pouëssel**  
Préfet de l'Hérault.



**Mme Armande Le Pellec Muller**  
Recteur de l'académie de Montpellier  
Recteur de la région académique  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Chancelier des universités.



**Général de corps d'armée (CR) Michel Alaux**  
ancien inspecteur de la gendarmerie nationale.



**Général d'armée (2S) Elrick Irastorza**  
ancien chef d'État-Major de l'armée de Terre  
ancien membre  
du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.



**Général de brigade aérienne (CR) François Monssus**



**M. Robert Ménard**  
Maire de Béziers.



**M. le Professeur François-Bernard Michel**  
Membre de l'Académie de médecine et de l'Institut de France  
Médecin, poète, écrivain.



**M. Philippe Saurel**  
Maire de Montpellier  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

## Gardon en mémoire les compagnons qui nous ont quittés en 2017.

M. Marcel Campagne - secteur 1  
M. Michel Carddel - secteur 8  
M. Xavier Dussol - secteur 1  
M. Guy Bonnet - secteur 3

M. Pierre Garrigues - secteur 1  
M. Alexis Laurent - secteur 1  
M. Paul Patin - secteur 2

M. Gabriel Vidal - secteur 3  
M. Gérard Vidal - secteur 1  
M. Robert Mattera - secteur 7

# Le mot du président



Chers Compagnons,

Une nouvelle année se termine, ce qui nous permet de faire un rapide tour d'horizon sur nos activités passées. Il ressort que grâce au travail remarquable des membres de nos commissions nous pouvons convenir que les objectifs programmés ont été globalement tenus.

Dans le cadre de nos engagements tournés vers la jeunesse et l'Éducation nationale, c'est l'exemplarité pédagogique avec la reconnaissance des mérites des collégiens et lycéens qui ont été récompensés par les remises des Prix de l'Éducation citoyenne à l'occasion d'un concert de musique classique. Cette action majeure de la section, prend date dans le calendrier des grandes manifestations locales.

À cette occasion, ce sont des écoliers qui ont été récompensés par la remise du Prix collectif du Civisme pour leur travail portant sur le devoir de mémoire concernant les poilus montpelliérains du chemin des Dames morts pour la France.

D'autre part, dans le cadre d'une convention nationale déclinée dans le département avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers et le SDIS 34 ce sont tous les jeunes sapeurs-pompiers de l'Hérault qui ont été honorés par la remise du Prix collectif de l'engagement citoyen, avec une remise solennelle des diplômes en cette fin d'année dans les salons du Conseil départemental.

Ainsi, près de 1 000 jeunes du département ont été sensibilisés à l'action de l'ANMONM de l'Hérault qui a notamment pour but de promouvoir les valeurs morales et civiques ainsi que de développer un esprit de citoyenneté et de civisme.

Mais comme nous l'a rappelé le général d'armée Benoît Puga, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, Chancelier de l'Ordre national du Mérite, le 24 juin dernier, nous devons regarder vers l'avenir et aller de l'avant avec tous les atouts dont nous disposons. Nous devons contribuer à relever les défis qui sont les nôtres et que notre pays rencontre dans l'esprit qui caractérise les valeurs de notre Ordre et les raisons pour lesquelles nous avons été décorés.

Dans ces défis réside en particulier la notion d'entraide et de solidarité portée par tous les compagnons, mise en avant par les liens d'amitié tissés entre nos membres et par notre commission départementale.

Ainsi pour la nouvelle année qui s'ouvre devant nous, il sera important de poursuivre nos actions envers la jeunesse qui doit rester notre cœur de cible, et le soutien aux compagnons déjà bien mis en place.

Mais nous devons aussi nous investir pour la promotion de l'Ordre national du Mérite en recrutant au mieux les décorés actuels et aussi, en recherchant des futurs membres pour rajeunir les nominations et promotions, dans un contexte lié aux orientations voulues cette année par le Chef de l'État. La constitution de dossiers de qualité conformes aux mérites distingués, caractéristiques des services rendus à la Nation, sera un gage de réussite dans notre action, en n'hésitant pas à revenir sur des démarches antérieures.

En vous souhaitant une bonne et heureuse année 2018, pour vous et vos proches, ayons foi en l'avenir car comme le précisait le philosophe Louis Lavelle « *Il ne peut y avoir de réelle amitié qu'entre ceux qui ont foi dans les mêmes valeurs* ».

**Yvan Marcou**

*Président départemental*

*Administrateur national*

# Nos compagnons à l'honneur



**Mme Françoise Fassio**  
*Présidente de l'association ADAGES*  
a été fait officier de l'Ordre national du Mérite le 29 juin 2017  
par M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault.



**M. Olivier Brunel**  
*Chef du SAIO - Délégué régional ONISEP*  
*Responsable Académique MLDS*  
a été fait chevalier dans l'Ordre national du Mérite le 22 septembre 2017  
par Mme Armande Le Pellec Muller, Recteur de la région Occitanie,  
Recteur de l'académie de Montpellier, Chancelier des Universités.



**Mme Maryam Bini**  
*CMO & Cofunder de SOLEDGE*  
avec pour marraine Mme Axelle Lemaire, ancienne secrétaire d'État au numérique  
a été fait chevalier dans l'Ordre national du Mérite le 8 décembre 2017  
par Mme Clare Hart, présidente de FACE Hérault, chevalier de la Légion d'honneur.

## Nominations et promotions

### mai 2017

M. Laurent Ballesta - Mauguio - CH  
M. Yvon Calvet - Béziers - CH  
M. Christian Del-Rey - Montagnac - CH

M. Samir Mamamah - Montpellier - CH  
M. Vincent Michel - Juvignac - CH  
M. Michel Petit - Saint-Mathieu-de-Trévières - OF

### novembre 2017

M. François Babau - Montpellier  
Mme Christine Lazergues - Castelnau-le-Lez  
M. Jean-François Moutte - Montpellier

M. Nelly Trân Van Bâ - Montpellier  
Mme Brigitte Vidard - Montpellier  
M. James Woody - Montpellier

*Avec nos félicitations, nous les invitons à rejoindre les compagnons de notre association.*

## Bienvenue aux nouveaux adhérents

soit 20 compagnons depuis le 1er janvier 2017

M. Jean-Michel Atthenont - secteur 11  
M. Bruno Barthez - secteur 8  
Mme Murielle Borghèse - secteur 8  
M. Alain Derey - secteur 1  
Mme Marie Duleyrie - secteur 1  
M. Pierre Guilhon - secteur 7  
M. François Leheup - secteur 1

Mme Brigitte Fauché - secteur 4  
Mme Line Galy - secteur 1  
M. Claude Karaoui - secteur 1  
M. Jean Morelon - secteur 8  
M. Gabriel Raymond - secteur 1  
M. Alain Borgel - secteur 1

M. Eusèbe Redo - secteur 4  
M. Claude Rico - secteur 6  
Mme Elisabeth Sevenier-Muller - secteur 1  
M. André Tabaries - secteur 7  
M. Roland Vidal - secteur 6  
Mme Christine Roche - secteur 11

# Organigramme de la section de l'Hérault

suite à l'élection de l'assemblée générale du 4 mars 2017  
à la réunion du comité de section du 4 mars 2017  
à la réunion du comité de section du 13 juin 2017  
à la réunion du comité de section du 13 décembre 2017



Président - Administrateur national  
**Yvan MARCOU\***

Les 15 membres élus du comité 34  
sont signalés par \*

Président Honoraire  
Pierre MAINCENT

Trésorier  
**Bernard BURCKLEN**

Trésorier adjoint  
**André GRIOTTO\***

Vice-présidente  
Secrétaire  
Chargée de la commission « Civisme - Éducation citoyenne - Engagement citoyen (JSP) »  
**Jacqueline VIGNERON-VANEL\***

Vice-présidente  
coresponsable du secteur 8  
**Odette GUIRAUDOU\***

Vice-présidente  
chargée des grandes manifestations  
**Marie FRANCALANCI\***

Vice-président  
responsable du secteur 1  
**François ZABATTA\***

Délégué du secteur 1 - Grand Montpellier - **François ZABATTA**  
Délégué du secteur 2 - Biterrois-Minervois - **Roland L'HOSTIS**  
Délégué du secteur 3 - Castelnaud et Pic Saint-Loup - **Philippe MANDON\***  
Délégué du secteur 4 - Hérault-Méditerranée - **Dominique ANTONMATTEI**  
Délégué du secteur 6 - Vallées de l'Hérault et Hauts cantons - **Yvan MARCOU**  
Délégué du secteur 7 - Bassin de Thau - **Bernard BOURDON\***  
Délégué du secteur 8 - Pays de l'Or et de Lunel - **Jean RABAGLIA\***

Chargés de la commission « Entraide et Solidarité » - **Nicole ROUSSE DE BÉRAIL\*** - Alain TEZENAS DU MONTCEL  
Chargée de la commission « Devoir de mémoire » - **Renée GORLIER\***  
Chargé de la coordination avec l'AMOPA et la SMLH - **Bernard JOUBERT\***  
Chargé de la coordination avec l'ONAC et les associations liées - **Michel MIFSUD\***  
Chargé du relationnel et de la recherche de sponsors - **Dominique-Henri PERRIN\***  
Conseiller en organisation matérielle des manifestations - **André GRIOTTO**  
Conseiller et animateur des grandes manifestations - **Thierry LEFEBVRE**  
Conseillers : **Bernard BONNAFY** - **Pierre VAN CRAENENBROECK** - Jean DEMACON - **Hélène ALBERT\***

Porte-drapeau départemental - **Frédéric MUNOZ (1)**  
Porte-drapeaux des secteurs géographiques : **Roland L'HOSTIS (2)** - **Jacques DARRICARRERE (3)**  
**Robert GIBELOT (4)** - **Julien BELMONTE (6)**  
**Gérard BERTIN (7)** - **Armand ALBERT (8)**

**Membres de la commission « Civisme - Éducation citoyenne - Engagement citoyen (JSP) » :**

Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Jacqueline Vigneron-Vanel  
Philippe Mandon - Odette Guiraudou - Bernard Joubert - Bernard Bonnafy - Roger Pastor - Hélène Albert  
Martine Bedes - Alex Bedes - Pierre Van Craenenbroeck - Cyril Marchal

**Membres de la commission « Entraide et solidarité » :**

Membre de droit : Yvan Marcou - Coprésidence : Nicole Rousse de Berrail - Alain Tézenas du Montcel  
Renée Gorlier - Marie-Nina Caspar-Chougui - Odette Guiraudou

**Membres de la commission « Devoir de mémoire » :**

Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Renée Gorlier  
Hélène Albert - Brigitte Fauché - Marie-Nina Caspar-Chougui

**Membres de la commission « Grandes manifestations » :**

Membre de droit : Yvan Marcou - Présidente : Marie Francalanci  
Thierry Lefebvre - André Griotto

**N.B. : plus de détail : [www.section34.anmonm.com](http://www.section34.anmonm.com) - rubrique « Le comité départemental ».**

# Le 4 décembre 2017 à Paris

## Réunions des présidents Remise des prix nationaux

**Le 4 décembre dernier, les locaux de l'École Supérieure de Commerce de Paris Europe du Campus Montparnasse recevaient la réunion annuelle des présidents de l'ANMONM, suivie de la remise des prix nationaux.**



*Michel Lebon, président national de l'ANMONM.*

Dans ce cadre et en matinée, après le mot d'accueil du président national Michel Lebon, près de 80 présidents des sections nationales et de l'étranger ont fait part de leurs interrogations aux administrateurs nationaux sur les thèmes qui sont le plus souvent évoqués dans leurs sections.

### **Le premier thème évoqué portait sur les nouvelles orientations voulues par le Chef de l'État, Grand Maître des Ordres nationaux,**

en matière de nominations et promotions annuelles dans les Ordres nationaux dont l'Ordre national du Mérite. Ainsi suite à la publication du JO du 21 novembre 2017, après un premier sondage auprès des sections, il ressort que ce tableau comporte près de 50 % de nominations et promotions en moins que les tableaux précédents.

Il ressort, sous la présidence de Jean-Philippe Moulin, que la commission nationale développement et prospective ne peut qu'approuver l'objectif affiché de revaloriser les distinctions dans ces Ordres, en ce que ces distinctions doivent honorer des personnes qui sont réellement dignes de par les mérites, qualités et valeurs dont elles font preuve et qui ont fait l'objet d'un mémoire de proposition.

La commission juge positive l'initiative de la Présidence de la République et de la Chancellerie de l'Ordre national du Mérite dans la recherche de cet objectif, mais souhaite, à travers les observations suivantes, relayer quelques inquiétudes émises par nombre de Compagnons de l'ANMONM au vu des dispositions de mise en œuvre adoptée, inquiétude qu'elle partage.

1 – Le pourcentage de réduction des effectifs annoncés pour l'ONM, différencié entre militaires (-10 %) et civils (- 25 %) fait craindre à terme un déséquilibre entre ces deux catégories de décorés. En outre, les militaires très mobiles, sont moins enclins à adhérer à l'ANMONM, ce qui fait craindre à terme un motif supplémentaire de chute significative de nos effectifs.

2 – De même, il est à craindre qu'apparaisse rapidement un déséquilibre injustifié entre départements ruraux à faible population et départements abritant de grosses métropoles, une application uniforme desdits pourcentages entre les divers départements paraissant difficile.

### **Les pourcentages de réduction semblent élevés**

et font redouter que l'Ordre national du Mérite ne parvienne même plus à récompenser - comme il se doit à la lecture de ses fondamentaux – tous nos concitoyens qui se dévouent à la collectivité et se montrent ainsi dignes de la décoration.

4 – La commission approuve également l'objectif de rajeunissement des candidats à l'ONM évoqué par le Premier ministre lors du Conseil des Ministres du 2 novembre 2017 ; mais cette volonté parviendra-t-elle à compenser le vieillissement naturel de nos Compagnons, une source de difficultés cruciales à ce jour pour la pérennité et les finances de notre association.

5 – Si nous nous interdisions, par déontologie, tout commentaire sur l’attribution des décorations de la République, nous sommes peinés de constater que la lutte annoncée par les textes officiels contre les « décorations de complaisance », « douteuses », « distribuées plutôt que décernées », « galvaudées » (citations çà et là) devrait être conduite avec circonspection car les médias s’en sont emparés et développent une communication négative qui jette le soupçon sur tous les décorés actuels, ce qui est naturellement injuste et excessif.

6 – L’Ordre national du Mérite, comme la Légion d’honneur, est attribué ès qualités aux titulaires de certaines hautes fonctions dans quelques grands corps de l’État (armée, magistrature,...) ; les annonces faites jusqu’ici ne précisent pas si cet usage sera concerné par les mesures de réduction des effectifs ou si ces nominations et promotions constituent un contingent incompressible.

En conclusion, rappelons que le décret n°2015-435 du 15 avril 2015 fixait les contingents de croix de l’Ordre national du Mérite pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. Pour mémoire : 4 278 décorations annuelles à titre civil et 2 044 à titre militaire. La question d’actualité est donc de fixer de nouveaux contingents pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, dont on veut espérer qu’ils assureront à l’Ordre national du Mérite en général et à l’ANMONM en particulier une visibilité et de réelles perspectives.

## Remise des prix nationaux 2017

### Premier prix individuel du civisme :

- Wadie Azami - 17 ans - section de la Sarthe.  
Wadie entend des cris venant d’un garage isolé. Il intervient. Un homme roue de coups une jeune femme à terre. Wadie maintient l’agresseur permettant ainsi à la jeune femme de prendre la fuite. L’agresseur donne 2 coups de couteau au jeune homme, un à l’épaule et l’autre à l’abdomen. Wadie est transporté à l’hôpital. La jeune femme est sauvée et l’agresseur condamné à 3 ans de prison dont 18 mois fermes. Wadie reçoit la médaille de bronze de courage et dévouement.

### Premier prix collectif du civisme :

- Rémy Brun - 14 ans, Yaëlle Delliance- 11 ans, Éthel Delliance- 12 ans section de la Côte-d’Or. Le 2 août 2016, Rémy et ses deux sœurs font du vélo autour d’un lac. Un adulte en fauteuil roulant électrique glisse accidentellement dans l’eau. Les 3 enfants se rendent immédiatement jusqu’à la personne handicapée. Rémy la saisit par ses vêtements pour lui main-

tenir la tête hors de l’eau, en attendant les secours. Les fillettes appellent les sapeurs-pompiers et les guident. Leur geste a permis de sauver la personne handicapée.

### Prix de l’Éducation citoyenne 2017.

**Prix individuel :** Juliette Dufourcet du lycée de Borda de Dax (40).

**Prix collectif - primaire :** 72 élèves de 8 à 10 ans de CM1 à CM2 de l’École Jean Moulin de Saint-Gilles (30).

**Prix collectif - collège :** 28 élèves de 3<sup>o</sup> du collège du Val de Gy d’Avesne-le-Comte (62).

**Prix collectif - lycée :** 4 élèves de 15 à 19 ans du lycée Stendhal d’Aiguillon (47).

### Prix de l’engagement citoyen 2017.

Décerné à la section du village de Le Veurdre (Allier), 540 habitants, qui a formé près de 80 jeunes sapeurs-pompiers depuis sa création en 2000.

Les prix du Président de la République ont été remis par M. Jérôme Normand, sous-préfet, représentant le préfet de Paris.

Les autres récompenses ont été remises par le général Laporte-Many, directeur de cabinet du Grand chancelier, Franck Bournois, directeur général de l’ESCP Europe, Aldo Massa, président de l’ADOSOM, le commandant Philippe Berthaut, membre de la commission nationale des JSP, du président et du trésorier national de l’ANMONM.



*Les lauréats des prix nationaux 2017, après une remontée des Champs Élysée, se sont retrouvés sous l’Arc de triomphe pour un dépôt de gerbe et le ravivage de la Flamme.*

# 54° anniversaire de la création de l'Ordre national du Mérite

Montpellier 9 décembre 2017



*Yvan Marcou*

C'est le 3 décembre 2008, que fut inauguré le buste du général de Gaulle, placé sur l'esplanade éponyme de Montpellier, suite à une réalisation du sculpteur Hugues Malbreil, financée par la ville de Montpellier et les compagnons de l'Hérault.

Depuis, le Maire de Montpellier et les décorés de l'Ordre national du Mérite, ont l'honneur de convier les autorités civiles et militaires, les présidents et représentants des associations nationales et patriotiques à une cérémonie commémorative de la création de l'Ordre national du Mérite.

Dans ce cadre, malgré un léger décalage avec le calendrier, s'est tenue la célébration du 54e anniversaire en présence de Mme Lorraine Acquier, adjointe au maire, conseillère de Montpellier Méditerranée Métropole, représentant Monsieur Philippe Saurel, maire de la ville de Montpellier, des autorités civiles et militaires, des présidents et membres des associations patriotiques, des compagnons de l'ANMONM.

Dans son intervention, Yvan Marcou, président départemental, administrateur national, précisait que l'association des membres de l'Ordre national du Mérite de l'Hérault, participe au développement de l'esprit de citoyenneté et de civisme chez les jeunes avec tous les ans l'attribution d'un prix du civisme individuel et collectif et depuis 2011, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale la remise d'un prix national et départemental de l'éducation citoyenne, comme celui de l'engagement citoyen pour les jeunes sapeurs-pompiers volontaires.



*Dépôts de gerbes par Henri Mailliet et Lorraine Acquier puis par François Zabatta, Marie Francalanci, Jacqueline Vigneron-Vanel, Yvan Marcou.*



Le sapeur-pompier représente le dévouement au bien commun, la sécurité de chacun au quotidien : incendies bien sûr, accidents, mais aussi urgence médicale. C'est pour leur rendre un hommage mérité que l'association nationale a passé il y 10 ans, une convention avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Dans ce cadre, cette action s'est ainsi enrichie avec la création du Prix de l'engagement citoyen destiné à valoriser les jeunes sapeurs-pompiers et leurs animateurs. Alors, le 24 juin dernier, une convention départementale a été signée par le préfet de l'Hérault, le président du conseil départemental, l'union départementale des sapeurs pompiers, la direction départementale des secours et incendies et la section de l'Hérault des membres de l'Ordre national du Mérite.



*Remise des médailles par Lorraine Acquier et des diplômes par le médecin colonel Alex Bedes.*

Dans ce contexte, les lauréats du Prix de l'engagement citoyen 2017 se sont rassemblés dans cette matinée avec 18 jeunes sapeurs pompiers volontaires accompagnés de 8 de leurs formateurs de la section de Florensac pour recevoir les diplômes et les médailles qui leur ont été décernés.

Mme Lorraine Acquier, rendait également un hommage appuyé à ces JSP qui s'illustrent dans le service « à l'autre » avec un engagement citoyen tel que le Général l'avait souhaité dans une période difficile pour le pays et qui participent au vivre ensemble dans une société qui essaye de canaliser les indissociables valeurs républicaines : Liberté – Égalité – Fraternité.



# La faculté de droit de Montpellier rend hommage à ses disparus

## Le 10 novembre 2017.

Invités par le professeur Philippe Petel, doyen de la faculté de droit de Montpellier, les Ordres nationaux représentés par Danielle Aben, présidente de la SMLH de l'Hérault, par Yvan Marcou, président départemental de l'ANMONM et le Souvenir Français en la personne de Julien Belmonte, ont assisté à la cérémonie traditionnelle du dépôt de gerbes au monument aux morts dans le cloître de la Faculté.



Le Doyen Philippe Petel et les drapeaux des Ordres nationaux.  
Photo Jacques Vanel.

Le Doyen Philippe Petel a évoqué les affres des guerres et a rendu hommage aux membres de la faculté morts pour la France dont les noms sont gravés sur la plaque commémorative devant laquelle nous nous trouvions avec les membres de la faculté et Messieurs Aben et Munoz, les porte-drapeaux.

Cette cérémonie du souvenir et du recueillement se déroule depuis toujours dans le cloître de l'ancien couvent de la Visitation dans le prolongement du hall, Aula Placentina avec sa plaque en hommage à Placentin, professeur de droit à Bologne entre 1165 et 1170, parti pour Montpellier où il est décédé sans doute le 12 février 1192, point de départ de l'histoire de cette institution locale.

Le Doyen Philippe Petel ayant eu la grande amabilité de nous confier le Liber Memoriae, il nous est permis de vous présenter une page d'histoire extraite de ce document.

## La création de l'Universitas utriusque juris.

Si en Italie, Salerne est dès le X<sup>e</sup> siècle une université reconnue, il ne faut pas oublier que Montpellier n'est pas une ville « antique » « ... on situe d'ordinaire la naissance de Montpellier en 985, lorsque le comte de Melgueil donne le Monte Pestelario à Guilhem et qu'il n'y a rien d'antique sur le site lui-même ». (Réf: Mémoires de l'Académie de Nîmes par le professeur Michel Gayraud)

C'est un domaine rural qui est à l'origine de la ville nouvelle qui s'édifie en face d'une villa que l'évêque de Maguelone possède à Montpelliéret, la colline de l'actuelle citadelle. *Origine du terme Montpellier: Mont des Épiciers: Monspistillarius.*

Au XII<sup>e</sup> siècle, la famille Guilhem soutient fortement la rapide croissance de la ville dont les membres s'efforcent d'attirer population et activités. Ainsi les marchands de Montpellier sont présents sur des foires lointaines et grâce à ces contacts et à la présence de nombreux étrangers, la ville voit se développer les enseignements du droit et de la médecine.

Je cite: les premiers « juris-periti », qui jouent un rôle important dans la vie municipale à Montpellier, sont attestés en 1122, et les premiers notaires, qui trouvent parfois dans le droit de Justinien des solutions aux problèmes de leurs clients, dès 1139. Bien sûr, en ce XII<sup>e</sup> siècle, point de « faculté » ni d'« université », mais pourtant déjà, comme à Bologne, un enseignement du droit, porté par des maîtres « errants » (Rogerius, Placentin, maître Géraud), dispensant un enseignement centré sur un droit romain « retrouvé », qui, s'il en inquiète certains, présente bien des attraits pour les marchands entreprenants de cette ville.

En 1268, on peut attester qu'un groupe de docteurs en droit existe sans qu'aucun privilège ne leur soit accordé, alors qu'en 1242 l'évêque de Maguelone en accorde aux artistes et le pape Clément IV en 1265 aux moines qui étudient la théologie.

Le 26 octobre 1289 la bulle *QUIA SAPIENTIA* du pape Nicolas IV, rédigée à la demande de l'évêque de Maguelone, a pour but de reconnaître officiellement l'existence de l'Université de Montpellier et de lui conférer un *studium generale*.

Cette bulle accorde une valeur universelle aux diplômes montpelliérains et permet ainsi d'enseigner le droit civil et le droit canon pour la Faculté de droit, ce qui n'était pas encore le cas.



*Dans les années qui suivent, la Faculté de droit a vu son nombre de professeurs et d'étudiants s'accroître (quinze docteurs en droit enseignent en même temps, ce qui est peu courant pour une université médiévale). Toutefois, dans le même temps la bulle Quia sapientia atteste de la mainmise de l'Église sur l'enseignement supérieur : c'est le pape qui permet aux universités d'exister et qui leur confère un véritable cadre juridique.*

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle les juristes se désignent comme « universitas utriusque juris », université dans l'un ou l'autre droit. L'université de droit de Montpellier est aussi qualifiée d'hispanique car beaucoup d'étudiants étaient Catalans, Aragonais, Castillans. Une ordonnance épiscopale de 1329 évoque leur provenance de « diverses munitibus ». À l'époque citée, Montpellier « appartient » au roi de Majorque, enfin, les statuts du 20 juillet 1339 indiquent le fonctionnement de l'administration de l'Université des droits.

## Petite incursion dans l'histoire générale de Montpellier.

Guillaume VIII épouse la nièce de l'empereur byzantin, Eudoxie Comnène et ensemble ils ont une fille Marie. L'alliance ne dure pas mais le pape refuse de reconnaître les enfants du deuxième lit.

En 1204, Guillaume IX est contraint à l'abdication et c'est la fille d'Eudoxie, Marie de Montpellier qui transmet la seigneurie à son mari Pierre d'Aragon (qui la partage avec l'évêque de Maguelone), puis à son fils Jacques le Conquérant.

En 1293, Philippe le Bel dont le conseiller est Philippe de Nogaret rachète sa co-seigneurie à l'évêque de Maguelone et prend pied dans la ville.

En 1348, la peste noire dévaste la ville.

En 1349, Jacques III de Majorque, petit-fils de Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon, et arrière-petit-fils de Marie de Montpellier vend sa seigneurie à Philippe VI.

### Guillaume de Nogaret, professeur...

et conseiller du roi de France (c.1260-1313).

Célèbre pour son rôle dans la querelle entre Philippe IV le Bel et Boniface VIII, il a été en outre professeur ès-lois à Montpellier (1291-1293) et juge-mage de la sénéchaussée de Nîmes (1294).

Le roi de Majorque le choisit plusieurs fois comme témoin de ses actes solennels. Conseiller du roi dès 1298, il s'illustre dans l'attentat d'Anagni, puis lors de l'arrestation de Jacques de Molay. Il rédige lui-même, à la Faculté, la dénonciation adressée contre l'ordre des Templiers (1307).

## L'installation des papes en Avignon.

L'installation des papes en Avignon donne aux régions méridionales une forte impulsion, tant sur le plan économique qu'universitaire. De cette proximité avec le Saint-Siège, l'Université de droit de Montpellier profite pleinement, d'autant plus que certains papes, comme Urbain V, y ont acquis leurs grades universitaires.

## L'université de Montpellier à l'épreuve du temps.

**1349-1480 :** la concurrence des autres centres d'enseignement, le poids des guerres, les confréries estudiantines quelque peu turbulentes affaiblissent la notoriété de l'université de droit montpelliéraine et avec la disparition de la papauté avignonnaise en 1417, l'Université de droit de Montpellier va voir fondre ses effectifs

À partir de **1486**, l'administration municipale de Montpellier, pour enrayer la décadence, se voit contrainte de subventionner l'engagement des professeurs de droit.

### XVI-XVII<sup>e</sup> siècles.

La population universitaire ne cesse de décroître. On notera cependant en cette période, des professeurs de renom que l'on ne fera que citer : Pierre de la Porte, Antoine de Sala, Jean de Lasset, Antoine Uzillis, Jean de Solas, Jean Philippy, Etienne Ranchi.

**De 1647 à 1666**, une lente réorganisation se met en place avec l'appui du roi dès 1658 et la venue de l'évêque François Bosquet.

### **1679 : de nouveaux statuts royaux réglementent l'enseignement du droit dans tout le royaume.**

*La création d'une chaire de droit français, l'introduction de docteurs agrégés, la fixation du personnel de la faculté, la tenue des assemblées, la durée des leçons, les épreuves des étudiants et les tarifs des droits à payer, etc., toutes ces dispositions contribuèrent enfin à la reconstitution de l'École de droit. Fixés à dix-huit, les membres de la Faculté furent institués par le roi, en vertu de son privilège royal. Si tous n'accèdent pas à la célébrité, beaucoup se signalent par leurs compétences. On peut compter parmi eux Nicolas Fize, à qui fut confié un cours de mathématiques et d'hydrographie, Jean-Henri Casseïrol, premier professeur de droit français, Antoine Causse, réputé connaître par cœur les livres de loi et bien d'autres encore. Alors que deux docteurs avaient été reçus en 1667 et trois seulement en 1669, on en reçut vingt-cinq en 1679!*

### **La Révolution voit disparaître les universités avec le décret officiel du 25 février 1795.**

#### **En 1880 la ville de Montpellier inaugure sa nouvelle Faculté de droit.**

*Le 17 novembre 1880, bien avant l'heure fixée, la salle des concerts de l'ancien théâtre se remplit d'invités parmi lesquels beaucoup d'étudiants en droit et en médecine. Le recteur Chancel ouvre la séance. Le discours le plus remarqué est celui du doyen de la Faculté de droit, Albert Vigié. Après s'être réjoui de la réouverture de la Faculté, il expose rapidement le tableau des cours. Le droit romain occupe une place importante à côté du Code civil. En parallèle, les étudiants pourront suivre des cours d'étude du Code de commerce, du Code de procédure civile, d'économie politique et s'ils le désirent d'histoire du droit.*

#### **1883: cette faculté est la troisième de France par le nombre de ses étudiants.**

*Aujourd'hui, l'Université de Montpellier compte plus de 45 000 étudiants encadrés par plus de 4 600 enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs. Les formations se répartissent dans deux domaines : « sciences, technologies, santé » et « droit, économie, gestion ». C'est aussi près de 500 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, répartis sur plusieurs campus à Montpellier, deux antennes délocalisées à Nîmes et à Saint Chely d'Apcher et un budget annuel d'environ 385 millions d'euros.*

*La Faculté de Droit et de Science politique, quant à elle, totalise plus de 6 000 inscriptions.*

*Depuis son rétablissement, la Faculté de droit a vécu au rythme d'une constante conciliation entre tâches naturellement liées à sa mission et implication dans la vie politique de son époque.*

### **Les déménagements de l'École de droit de la tour Sainte Eulalie au couvent de la Visitation.**

À l'extérieur de l'Écusson, se trouve la rue École - de -Droit à proximité de l'ancienne tour Sainte Eulalie ou tour de l'Université, bâtiment dans lequel on commença à enseigner le droit vers 1160.

Cette première école de droit a été détruite pendant les guerres de religion en 1562.

Après cette destruction, l'enseignement du droit sera donné rue des Écoles -Laïques dans ce collège du Vergier. (Jean du Vergier était président du parlement du Languedoc.) Après un court séjour dans ce collège, l'école s'installera dans une maison qui prendra le nom de Collège Sainte-Anne en raison de la proximité de l'église éponyme puis retrouvera les locaux qu'elle avait quittés quatre-vingts ans plus tôt

**1880:** La faculté de droit, rétablie à Montpellier, retrouve le quartier Sainte-Anne et emménage dans l'hôtel Aurès, en face de l'actuelle église Sainte Anne.

**1890 :** La faculté de droit est transférée en compagnie des facultés de lettres et de sciences dans les bâtiments de l'ancien hôpital Saint Éloi, devenu le Palais de l'Université.

**1962 :** Après l'explosion du nombre d'étudiants (1293 en 1894, 60 000 en 2003), les facultés de lettres et de sciences sont installées au nord de la ville et celle de droit a pris possession de l'ancien couvent de la Visitation. (*d'après Montpellier Secrète et dévoilée par Roland Jolivet*)



**La faculté occupe de nos jours l'ancien couvent de la Visitation (XVII<sup>e</sup>) au 39 de la rue de l'Université.**

*Mes remerciements vont M. le Doyen Philippe Petel pour son invitation et son aide avec le LIBER MEMORIAE mis à ma disposition, à Monsieur Emmanuel Borne qui a eu l'amabilité de me transmettre le précieux document en version dématérialisée.*

*Jacqueline Vigneron-Vanel - vice-présidente de la section Hérault.*



# 6 avril 1917

## Entrée en guerre des USA

« Fascination et horreur du grand massacre des Lusitania Terrestres »  
Edith Wharton 1862-1937

« Je ne veux pas être une riche idiote »  
Anne Morgan 1873-1952

Deux noms, deux femmes représentatives chacune à sa manière du développement de la philanthropie américaine. Nous nous attarderons plus particulièrement sur la première, consacrant un autre article à Anne Morgan qui est à l'origine de la création du comité américain des régions dévastées (CARD). Dès la déclaration de guerre en 1914 l'ensemble de la communauté américaine se lance en créant une véritable politique humanitaire, touchant tous les secteurs sans distinction.

Qui est Edith Wharton, issue d'une famille bourgeoise, aisée, protestante ? Dès son enfance elle fait preuve d'une imagination exceptionnelle. Adolescente, elle écrit des poèmes (1817) qui seront publiés en 1880. Elle voyagera dans toute l'Europe et le Maghreb. Romancière reconnue, 46 romans à son actif, elle sera surnommée « la Madone des Lettres américaines » par Henry James. La plupart de ses romans furent édités à partir de 1983 en France.

Elle se marie et divorce en 1903, s'installe à Paris en 1906 dans un Hôtel particulier au 7, rue de Varennes, dans cette France qu'elle aimera avec passion.

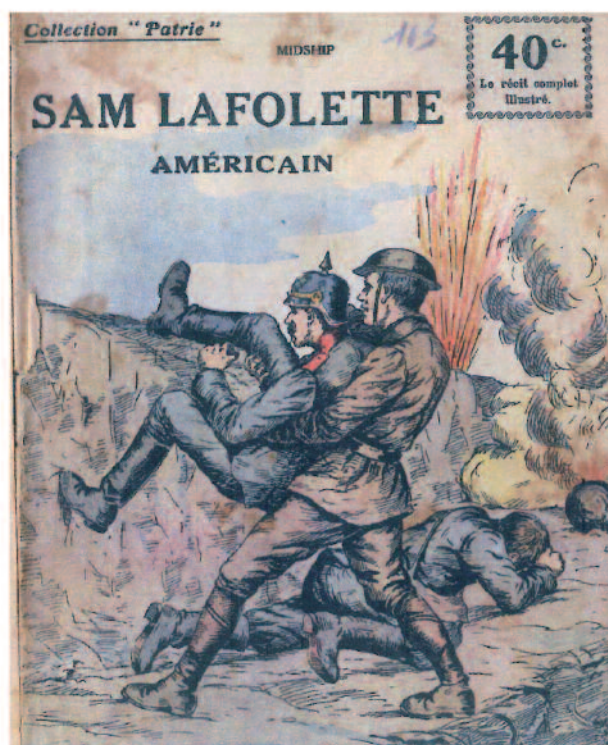
Correspondance de plusieurs journaux américains, côtoyant tout ce que Paris compte de personnalités de la capitale, politique, artistique. Parmi ses amis elle compte ceux qui deviendront des mentors, Walter Berry, Henry James, grâce à eux elle découvrira la culture française.

Elle n'aura de cesse dès la déclaration de guerre d'apporter son indéfectible soutien à la France :

- création des Americans Hostels pour les réfugiés, plus de 9 000 Belges et français accueillis fuyant, après de terribles épreuves, des régions dévastées.
- création d'un ouvroir qui comptera plus de 100 ouvriers, des dentellières en particulier.

Selon Annette Becker ses romans traduisent avec acuité et intelligence les mœurs de la société américaine à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle.

Elle obtient le prix Pulitzer en 1921 (première femme à l'obtenir).



À l'occasion du centenaire, analysant sa bibliographie, un titre apparaît « La France en guerre 1914-1915 » (ré-édité opportunément en 2014 aux éditions Tammis).

Grâce à ses appuis politiques nombreux elle obtient en 1915 l'autorisation très rare de se rendre sur le front de février à mai 1915. Ce livre est un témoignage exceptionnel, en quelque 150 pages elle décrit avec intelligence de cœur la situation générale de Paris au moment du conflit puis les événements qu'elle côtoie. Avec expression, courage et un sens aigu du détail, révélateur du fait humain, « Partout porte la grande ombre de l'Allemagne, la vie doit mourir à la racine ». De mai à septembre 1915 elle sillonne la ligne de front, découvre les horreurs de deux villages martyrs, Clermont en Argonne et Gebervillers : « toute l'horreur du temps présent, aucune ville n'offre une pareille vision apocalyptique... les ruines de Gerbevillers semblent avoir été à la fois vomies des entrailles de la terre et précipitées depuis les cieux, comme si la petite cité avait succombé au cours d'un tremblement de terre, doublé d'un monstrueux ouragan ».

Dans ces villages rasés elle rencontrera deux religieuses, à Clermont, Sœur Gabrielle de Rosnet (de l'ordre de Saint Vincent de Paul), à Gebervillers Sœur Julie (de l'ordre de Saint Charles de Nancy) qui firent preuve d'un courage exemplaire.

Sœur Gabrielle décrira les blessés : « *Braves, courageux, résignés, plein de confiance dans le succès final de nos armées... mourant comme des prédestinés sans une plainte, sans un murmure* ».

Confirmation par deux lettres retrouvées dans les archives de la communauté le 2 et 12 mars 1993. Pour Sœur Julie elle fait preuve d'une maîtrise exemplaire face à la barbarie des troupes bavaroises, s'occupant avec quelques compagnes des blessés, des civils, des réfugiés à l'hospice dans les pires conditions, son carnet de notes découvert récemment (1993) en témoigne. Elle sera décorée le 29 novembre 1914 de la Légion d'Honneur (une des toutes premières femmes), elle deviendra bien malgré elle « l'icône de l'Union Sacrée » au cœur d'une véritable tempête médiatique bien malgré elle !



*Edith Wharton*

Edith Wharton se rend à Verdun « *qui ne semble s'animer que dans les hôpitaux* », en effet au fur et à mesure de l'ampleur titanesque du conflit les hôpitaux se multiplient évoluant au rythme du conflit, organisation jugée remarquable par les historiens.

La vision apocalyptique de Verdun s'inscrit à jamais dans les mémoires, le déluge de feu s'abat 300 jours et 300 nuits sur la ville et ses environs, Verdun restera un exemple de « *régression humaine* ».

En 1915, la romancière (peut-on parler de premier reporter de guerre) retrouve Paris pour continuer ses œuvres d'assistance, pour les financer elle fait appel à tout ce que Paris compte de célébrités sur le plan artistique,

57 contributeurs, peintres, poètes, musiciens, romanciers rédigent alors « le livre des sans foyer ». Cocteau, Stravinski côtoient Monet, Henry James, Anna de Noailles...

Édité à compte d'auteur en Angleterre, il obtient un grand succès.

Pour réveiller les consciences de ses compatriotes elle continue à écrire aux principaux journaux New-yorkais : « *Les atrocités sont bien réelles, hélas on me les a souvent confirmées... il faut que l'on sache que l'Amérique à tout intérêt à faire cesser cet abominable déferlement de barbarie... faites le savoir au monde extérieur, sinon par une action, du moins par le soulèvement de son opinion. Les races civilisées n'ont plus le droit à cette heure de conserver leur neutralité de sentiments* ».

Enfin, anecdote peut-être, pour les ouvrières dentellières elle ramène des carreaux de dentellières trouvés au milieu des ruines.

En 1916 elle reçoit la Légion d'Honneur : « Madame Edith Wharton citoyenne Américaine est nommée Chevalier de la Légion d'Honneur. Par sa parole, ses écrits, ses publications ont su dès le début de la guerre gagner de nombreuses sympathies à la cause Française et s'est signalée par sa charité et son dévouement au cours de bienfaisance ».

En 1918 elle publie « La Marne », en 1924 paraît ce qui sera considéré comme un grand roman de guerre, il n'eut pas le succès escompté, à cette date il fallait « oublier la der des der » mais ce livre un témoignage bouleversant « fascination et horreur du grand massacre ».

« Edith Wharton a beaucoup apporté à la compréhension de l'histoire de la guerre, ses multiples intérêts sur le front domestique, les réfugiés, les éclopés, les blessés, les médecins, les infirmières, les femmes, les gender ne rencontrent-ils pas les courants de l'Historiographie la plus contemporaine ? » écrira Annette Becker.

En 1937 Edith Wharton s'éteint dans cette France adorée, elle repose à Versailles (cimetière de Gonard). Une plaque se trouve sur son Hôtel particulier représentant une de ses phrases : « *J'ai passé ici des heures merveilleuses* ».

En 1935, première bibliographie par Charlotte Parkings (non traduite).

En 1947, deuxième bibliographie par Jonathan Care.

En 2000, « Lecture d'une vie seule », bibliographie française par Diane de Margerie aux éditions Flammarion.

En 2012, Université de Liverpool, « French lessons Edith Wharton war propaganda » par William Blazek :

« *Une description des profondeurs des relations franco-américaines qui à travers la culture française et ses traditions artistiques et intellectuelles raffinées pouvaient apprendre aux USA dans un contexte où les idéaux nationaux étaient menacés, un courage intellectuel et réel, une qualité vitale remarquable* ».

Le 6 avril 1917 les USA entrent à leur tour dans le conflit, une autre américaine Anne Morgan met son immense fortune à la création, l'organisation des soins aux populations défavorisées soissonnaises, une coopération qui se traduit par des mises en place de multiples services (CARD).

Deux personnalités remarquables chacune à leur manière, qui méritèrent la reconnaissance de la France à des niveaux très divers. La romancière reconnue, l'organisatrice née donnèrent l'essentiel de leur temps à contribuer à l'approfondissement des relations franco-américaines.

## « Patience, courage, persévérance et rapidité d'action ».

*Emblème des équipes d'Anne Morgan.*

Dans la Cour des Invalides sur le mur de la cour d'Honneur, une plaque scellée dit :

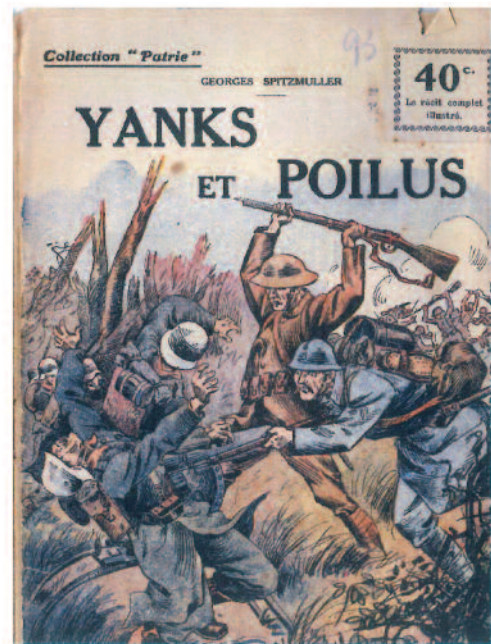
*« À la mémoire d'Anne Morgan (1873-1952) citoyenne Américaine, commandeur de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945, intrépide et généreuse, amie de la France, secourable aux blessés, aux réfugiés, aux prisonniers. Insigne bienfaitrice des populations éprouvées et des régions dévastées par deux guerres. Fondatrice du Musée Franco-américain de Blérancourt ».*



*Anne Morgan, qui a revêtu l'habit militaire, le bleu horizon de l'uniforme français pour travailler à la reconstruction de l'Aisne.*

Une personnalité hors du commun, son père est le banquier le plus important des USA, à son décès Anne Morgan se retrouva avec une fortune de 300 millions de dollars.

Aucune biographie à ce jour mais à travers ses actions on peut supposer qu'elle eut une enfance heureuse avec ses trois frères. Comme toute la bourgeoisie elle évolue dans un milieu cultivé, voyage dans toute l'Europe, fréquente les milieux culturels et paraît être un arbitre de l'élégance.



Elle pratique plusieurs sports : « je ne veux pas être une triste idiote », développe un engagement social sans faille, crée « colony club » association féminine américaine composée de femmes fortunées qui sous son impulsion se lance dans des associations caritatives.

Pas de mariage mais des amies de cœur dont Anne Murray Dike. La déclaration de la guerre la surprend en France dans sa maison de Versailles, elle part en septembre 1914 aux USA pour recueillir des fonds divers, organisation de conférences, de séances photos.

Elle fait preuve d'un sang froid extraordinaire dans l'affolement des débuts de la guerre.

Le 6 avril 1917 les USA, sous la présidence Wilson, entrent en guerre, le blocus maritime, la guerre navale incite les USA à cette déclaration.

Organisatrice née elle envoie une délégation sous la direction de Miss Grace Parker auprès des associations féminines anglaises d'aide aux corps d'armée (Women's Auxiliary Army corps, Women's Royal Naval service, Voluntary Aid Detachment).

Anne Morgan se servira du rapport pour préparer la création de l'Association « The National League for Women's service ». Avril 1917 elle s'engage aussi dans la « French Women's Emergency Fund ».

Mai 1917, départ pour la France afin de reconstruire des régions particulièrement touchées par la guerre, avec son amie Ms Murray Dike constitution du Comité américain pour les régions dévastées de France.

A quarante-quatre ans familiarisée avec la vie associative philanthropique américaine, sa fortune personnelle immense, lui laisse toute latitude pour prendre des initiatives, de plus le rôle financier joué par sa famille est une excellente carte de visite pour dialoguer avec le personnel politique de l'époque.

De 1917 à 1924 malgré les difficultés elle partagera son temps entre le CARD et sa sensibilisation du peuple américain aux souffrances des populations civiles françaises, de l'Aisne région particulièrement dévastée.

Le travail du Comité : 1917-1918

- le comité est affecté, sur décision militaire, dans le Soissonnais, Château de Blerancourt.
- le comité travaillera toujours en liaison étroite avec les autorités civiles, ecclésiastiques, départementales et nationales.
- sera toujours à l'écoute des populations civiles.
- ses activités seront la santé publique, l'hygiène sociale, la création de coopératives agricoles et de crèches.

**« que ce soit pour les soldats ou pour les milieux défavorisés l'effort d'éducation va de pair avec l'aide sanitaire et maternelle »**

À la fin des hostilités de 1919 à 1921 le Comité poursuit ses actions avec les créations de bibliothèques ainsi que le développement du scoutisme.

Recrutement des infirmières diplômées de l'école Florence Nightingale, maison de santé protestante de Bordeaux placé sous la direction d'Anna Hamilton, à laquelle s'adjoindront des élèves de l'École d'assistance aux malades (rue Aymot-Paris).

Il y a une réelle recherche de convergence de vues entre les diplômées françaises et les personnes du Comité, une même conception d'une action sociale globale les anime.

Le Comité arrive avec le corps des conductrices diplômées, baptisées par les populations « les chauffeuses », elles conduisent certes, mais savent aussi réparer les véhicules, rareté pour l'époque. Le groupe des ambulances actuelles est une émanation de ce groupe.

Quelques chiffres, du 16 au 30 avril reprise stratégique des armées allemandes, destructions, sévices sur les populations sans précédent : 150 villages détruits, 12 850 maisons rasées, 82 églises dévastées, 9 arbres fruitiers sur 10 coupés, toutes les usines pillées, les hommes déportés pour travailler derrière les lignes allemandes.

Le CARD, le château de Blérancourt subira les hostilités de plein fouet. Le personnel fera preuve d'abnégation, d'un courage exemplaire. Les membres du Comité vivront la vie quotidienne du peuple français pendant deux étés et un hiver, 30 villages secourus au début... 60 plus tard.

Les manières de procéder au niveau de la réinstallation, une fiche de liaison par famille, bilan, les secours apportés, notés donc possibilité de mesurer les efforts de reconstruction. Entre juin 1917 et mars 1918, 771 familles réinstallées.



En 1917 cours d'enseignement et ménager pour les jeunes filles et cours de travaux manuels pour les garçons.

Les travaux du Comité se poursuivent à travers l'association d'Anne Morgan A.N.S.A.M :

- la reconstruction agricole 1918
- la reconstruction immobilière début février 1919
- formation des bibliothécaires 1920

Enfin le manque de personnel compétent en France pour assurer les services du CARD est noté par les Américains dans un rapport. Un débat s'annonce, les conceptions au niveau de la formation des infirmières divergentes mais ce sera l'Union Sacrée dès la déclaration de la guerre.

À la fin du conflit les infirmières américaines prélèveront un dollar sur leur solde destiné à financer l'amélioration des locaux de l'École de santé protestante de Bordeaux.

Pendant toute cette période Anne Morgan continuera son action au sein du CARD, contribuera à la création d'autres organismes pour s'adapter aux diverses situations.

En août 1939, présente en France elle organise et préside le Comité Américain « Friends of France in USA » et le Comité Américain de secours civil CACS en France autour de Blérancourt.

Son dernier séjour aura lieu en 1947, elle a alors 67 ans, elle s'éteint dans son pays en 1952 à l'âge de 79 ans. Le griffon fut choisi comme emblème du CARD. Deux personnalités Américaines remarquables par leur engagement mais on ne saurait oublier la masse des anonymes de la communauté américaine de Paris qui s'engagèrent eux aussi.

*Renée Gorlier,  
responsable du groupe devoir de mémoire de l'ANMONM 34.*

# La soirée de gala de « La Bleue »

Le samedi 20 octobre 2017 sous le haut patronage de M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, s'est tenue la traditionnelle soirée de gala de la section de l'ANMONM de l'Hérault, dans les salons du Pasino de La-Grande-Motte, en présence de Mme Lorraine Acquier, représentant le maire de Montpellier, du colonel Jean-Valéry Lettermann, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault et de M. Olivier Arnaudin, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers.



En début de soirée, pour le cocktail d'accueil, s'était joint aux convives M. Stéphan Rossignol, maire de La-Grande-Motte.

Organisée par Marie Francalanci, chargée des grandes manifestations, c'est dans ce cadre grandiose que près de 100 compagnons et leurs invités ont passé une très agréable soirée tout en partageant un bon repas servi par les spécialistes maison.

*De G. à D. Olivier Arnaudin, Anne Marcou, Lorraine Acquier, Yvan Marcou, Marie Francalanci, le colonel René Cathala, Stéphan Rossignol, le colonel Jean-Valéry Lettermann.*



*Les salons du Pasino de La-Grande-Motte*





*La table officielle avec Marie Francalanci, le médecin colonel Alex Bedes, Anne Marcou, le colonel Jean-Valéry Lettermann, Lorraine Acquier, Yvan Marcou, Martine Bedes, Olivier Arnaudi.*



*La soirée dansante, aux accents enjoués de l'orchestre de Jean-Pierre Sardi a conduit tard dans la nuit grand-mottoise cette belle assemblée.*

Nous remercions tous les participants à cette soirée de gala, qui, par leur grande qualité et dans un cadre exceptionnel, ont contribué à sa belle réussite en souhaitant qu'ils reviennent plus nombreux dans ces mêmes lieux en 2018.





## SOS Rétinite, soutien du diagnostic moléculaire et de la recherche sur les rétinites pigmentaires depuis 25 ans, finance la mise en place d'une plateforme d'exploration fonctionnelle unique en France : **la plateforme ZebraSens**

**La rétinite pigmentaire (RP) est une affection génétique qui entraîne chez le patient une perte progressive de la vue conduisant à une cécité.**

Fondée par Mme Monique Roux en 1986, compagnon membre du comité d'honneur de l'ANMONM de l'Hérault, l'association SOS rétinite, reconnue d'utilité publique depuis 2004, participe aux avancées en ophtalmologie en étant le lien entre médecins, patients et chercheurs mais aussi en étant un soutien financier majeur dans la mise en place et le développement de projets ciblés.

Un patient atteint de RP suit un parcours de soins qui inclut un suivi médical sous la forme de consultations ophtalmologiques spécialisées, et le cas échéant d'un suivi en conseil génétique associé à une démarche de diagnostic moléculaire. Le diagnostic moléculaire est une discipline qui vise à identifier dans l'ADN du patient les causes de la pathologie. Les rétinites pigmentaires et les syndromes associés (lorsque d'autres symptômes que visuels se manifestent, tel le syndrome de Usher qui associe surdité et RP, et qui concerne 20 % des patients atteints de RP) sont des maladies dites génétiquement hétérogènes, c'est-à-dire que les causes moléculaires ne sont pas dues à des atteintes d'un seul gène, comme par exemple dans le cas de la mucoviscidose. Dans le cas des rétinites pigmentaires, des dizaines de gènes sont actuellement décrits comme pouvant être responsables de la pathologie. Parmi ces gènes, 10 sont connus pour être responsables du syndrome de Usher qui associe une surdité congénitale et une rétinite pigmentaire qui apparaît vers l'âge de 10-20 ans. Certains des gènes Usher sont par ailleurs associés à des variabilités phénotypiques extrêmes allant d'une forme non syndromique à une forme syndromique (associant plusieurs symptômes).

Le diagnostic moléculaire des rétinites pigmentaires et des pathologies neurosensorielles dans leur ensemble est une activité d'expertise. Il est réalisé dans un laboratoire hospitalier autorisé par le ministère dans lequel les professionnels doivent détenir un agrément individuel pour pratiquer des examens de caractéristiques génétiques. À Montpellier, ce diagnostic est réalisé au sein du CHU dans le laboratoire de génétique moléculaire, actuellement dirigé par le Pr Michel Koenig et fondé en 1989 par le Pr Mireille Claustres. La recherche du génotype pathogène (les mutations causales dans un gène) se fait à partir d'un simple prélèvement de sang. Le laboratoire de génétique moléculaire du CHU de Montpellier est spécialisé depuis 15 ans dans le diagnostic d'expertise du syndrome de Usher (<https://neuro-2.iurc.montp.inserm.fr/usher>). Cette activité a pu se développer et acquérir une notoriété internationale (28 publications dans la littérature scientifique internationale sur le syndrome de Usher depuis 2005 pour le Dr Anne-Françoise Roux, responsable de l'activité au laboratoire) grâce notamment au soutien indéfectible de l'association SOS rétinite. En effet, si l'activité de diagnostic est prise en charge financièrement par des budgets ciblés du ministère et du CHU, toute mise en place doit se faire par des budgets recherche avant transfert dans le secteur diagnostic.

SOS Rétinite a ainsi permis la mise en place du diagnostic d'expertise sous forme de différents types de financements : 4 bourses pour des durées de 1 à 3 ans, octroyées à de jeunes chercheurs qui ont été par la suite recrutés par le CHU pour poursuivre leurs activités ; 3 bourses d'étudiants en thèse qui ont pu approfondir des analyses moléculaires spécifiques sur plusieurs gènes ; l'achat d'un robot Beckman pour la préparation des échantillons avant séquençage et dont l'arrivée a permis un gain de temps important par semi-automatisation de nombreuses étapes d'analyse de l'ADN.

Ainsi, l'association a également permis d'initier un nombre important de projets comme la mise en place de bases de données génétiques LSDBs concernant les 10 gènes Usher recensant la totalité des mutations rapportées dans la littérature internationale. Ce projet, initié en 2005, est toujours actif et reconnu comme la référence du genre ([www.lovvd.nl/CDH23](http://www.lovvd.nl/CDH23)). Il inclut plusieurs milliers de mutations recensées dans des dizaines de publications ou soumis par des collaborateurs venant de 17 pays différents. Plusieurs projets focalisés sur la recherche des altérations de l'épissage (mécanisme permettant le passage de l'information génétique (ADN) vers les effecteurs cellulaires (les protéines) par l'intermédiaire d'un type de molécule particulier, l'ARN) ont été également financés. Des mutations de l'ADN peuvent avoir des conséquences imprévues sur l'ARN qui auront des conséquences sur les protéines qui en sont issues. Certains de ces travaux ont permis d'identifier pour la première fois des mutations situées dans des régions difficilement exportables du gène USH2A et pour lesquelles, du fait de leur spécificité, des corrections (thérapies) sont envisageables à moyen terme. En effet, ces mutations dites « introniques profondes » vont entraîner l'insertion d'un petit fragment d'ADN reconnu comme un « pseudo-exon ». L'utilisation de petites molécules appelées AON ou antisens oligonucléotides peuvent inhiber la reconnaissance de ces pseudo-exons et rétablir un ARM messager normal. Ainsi, le laboratoire a notamment collaboré sur un projet montrant la faisabilité in vitro (en laboratoire) de ces corrections.

En 2017 le groupe du Dr Anne-Françoise Roux a mis en place une collaboration avec deux autres équipes de recherche pour élaborer un projet à nouveau particulièrement ambitieux : la plateforme ZebraSens. En effet, l'offre diagnostique actuelle du secteur neurosensoriel permet de prendre en charge des patients atteints de rétinite pigmentaire non syndromique, du syndrome de Usher (rétinite pigmentaire et déficience auditive) et de surdité neurosensorielle. Le recrutement des patients est national et se fait en lien avec plusieurs centres de référence de maladies rares de la filière SENSGENE dont le centre des affections sensorielles rares de Montpellier (Pr. Christian Hamel, service ophtalmologie, d'une part, et Pr. Michel Mondain et Dr. Catherine Blanchet, service ORL, d'autre part). À titre d'exemple, en 2016, plus de 500 patients et apparentés ont été adressés au laboratoire pour analyse moléculaire. L'utilisation du séquençage haut-débit (nouvelle approche de séquençage qui permet de multiplier les débits par plusieurs millions) trouve toute son utilité dans l'analyse des pathologies neurosensorielles qui sont génétiquement et phénotypiquement (dans leur expression) très hétérogènes.

Si l'offre diagnostique en est considérablement améliorée, le séquençage simultané de dizaines de gènes identifie de nombreux variants de signification clinique inconnue. En effet, chaque individu dans son génome (la globalité de son ADN) est porteur de millions de variations de séquences (différences par rapport à la séquence humaine de référence), dont la plupart n'ont pas d'impact cliniquement décelable. L'analyse d'une infime partie de ce génome (les quelques dizaines de gènes d'intérêt pour ses pathologies) révèle en moyenne un millier de variants par individu. La classification de ces (pathogène/non pathogène) représente un véritable challenge et est cruciale pour identifier de façon certaine le gène impliqué dans la pathologie. Dans un souci de diagnostic exhaustif, le secteur neurosensoriel développe une recherche appliquée à l'interprétation de ces variants. En effet, il est crucial de pouvoir définir non seulement si le variant identifié est impliqué dans la pathologie mais aussi si ce variant va entraîner un effet délétère au niveau de l'audition et/ou de la vision. Par exemple, à ce jour, lorsque l'on identifie un nouveau variant dans le gène MYO7A chez un jeune patient qui présente une surdité a priori isolée, on ne sait pas toujours prédire si la surdité va être non syndromique (comme seul symptôme) ou si un syndrome de Usher va se développer. Le but est donc d'analyser des variants bien spécifiques dans un modèle animal afin de définir les conséquences délétères associées à la présence de l'anomalie.

## Cette recherche appliquée va utiliser le poisson zèbre

Cette recherche appliquée va utiliser le poisson zèbre ou zebrafish qui représente un modèle de choix pour étudier la fonction des gènes responsables de déficiences visuelles et auditives chez l'Homme.



*Poisson zèbre ou zebrafish.*

Le poisson zèbre mesure 2-5 cm et les embryons ainsi que les larves sont transparents ce qui permet de visualiser très facilement les différents organes, notamment ceux impliqués dans l'audition et la vision (il faut savoir que les systèmes visuel et auditif de ces poissons se développent rapidement et sont fonctionnels 5 jours après fécondation).

Par ailleurs, les mécanismes de développement et les compositions anatomiques et fonctionnelles des organes sensoriels sont très conservés entre le zebrafish et l'Homme. Ainsi, la rétine du zebrafish présente l'arrangement classique rencontré chez les vertébrés avec des photorécepteurs, des neurones et des cellules gliales mais aussi des cellules de l'épithélium pigmentaire et une vascularisation rétinienne. Bien que la rétine de ce poisson ne dispose pas d'une macula et présente, au lieu de cela, un arrangement mosaïque hautement organisé de photorécepteurs, elle est, comme chez l'Homme, riche en cônes et optimisée pour l'activité diurne. De même, malgré l'absence de cochlée, la structure de l'oreille interne du zebrafish ressemble à celle des autres vertébrés et l'organisation et la morphologie des cellules ciliées sont également comparables à d'autres vertébrés. Enfin, des tests comportementaux ont été développés pour la fonction visuelle qui soutiennent l'évaluation rapide des fonctions de la rétine et de la cochlée.

La mise en place de la plateforme ZebraSens, soutenue par SOS rétinite, est née de la rencontre de trois équipes Montpelliéraines qui s'intéressent depuis de nombreuses années aux pathologies neurodégénératives et neurosensorielles : Le groupe du Dr Anne-Françoise Roux au CHU de Montpellier, le groupe du Dr Benjamin Delprat et M. Gaël Manes à l'Institut des Neurosciences de Montpellier (INM) et le groupe du Dr Mireille Rossel au sein du laboratoire MMDN-INSERM U1198, situé sur le campus de l'université de Montpellier.

Cette plateforme ZebraSens propose de regrouper sur le même site et à proximité de l'animalerie de zebrafish de l'Université de Montpellier, des équipements de pointe permettant l'analyse de la vision, de l'audition et du comportement locomoteur du zebrafish. La vision sera évaluée par la Visiobox, capable de mesurer la réponse OKR (OptoKinetic Response test). Ce test évalue l'acuité visuelle des zebrafish dans un environnement sans stress et de façon automatisée. Ce test est réalisé dans une Visiobox. L'acuité visuelle mesurée par OKR implique le mouvement des yeux des poissons. Ce mouvement est généré par le défilement de lignes blanches et noires à intervalle régulier et fortement contrastées. Il est possible de diminuer la taille ou le contraste des bandes noires pour augmenter la difficulté et évaluer avec précision l'acuité visuelle d'un poisson sauvage ou mutant. Il est possible de mesurer l'acuité visuelle de 8 poissons en même temps. L'audition sera analysée grâce à la ZebraBox Fast disposant d'un module vibratoire. Cette ZebraBox Fast est capable de mesurer la courbure que fait le poisson suite à une stimulation sonore de fréquence et d'intensité choisie.

Cette courbure est caractéristique du comportement d'évitement d'un prédateur et renseigne sur l'acuité auditive du poisson. Enfin, le comportement locomoteur sera étudié avec la ZebraBox classique. Dans ce test, les poissons sont laissés dans leur aquarium et sont vidéo-traqués. Il est ainsi possible de déterminer la distance parcourue, la position, les phases d'arrêt et d'activité de chaque poisson. L'ensemble de ces équipements d'une valeur de 100k€, représente une plateforme d'exploration fonctionnelle sensorimotrice unique en France.

Cette plateforme va permettre le développement de nouvelles approches aussi bien pour cribler en haut débit des molécules à intérêt thérapeutique dans des modèles précliniques que pour l'analyse des gènes (et de leurs variants) responsables de pathologies rétinienne et de façon plus générale des gènes impliqués dans les pathologies neurosensorielles.

**Dr Anne-Françoise Roux.**



**Groupe Neurosensoriel**  
**Leader : Dr Anne-Françoise Roux.**



**Mme Monique Roux - Présidente SOS Rétinite France**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier dans l'Ordre national du Mérite**  
**Médaille de l'Assemblée nationale**



**Avec le soutien financier de la Caisse d'Épargne du Languedoc Roussillon, le jour de l'inauguration de la plateforme à la nouvelle faculté de Médecine de Montpellier.**

# La Commission Civisme et Citoyenneté pour la jeunesse élargit ses objectifs.

**Les objectifs de cette commission sont de développer un comportement civique et citoyen chez les jeunes.**

Ces objectifs se réalisent en développant l'exemplarité et en décernant le prix départemental du civisme pour la jeunesse, le prix de l'Éducation citoyenne.

Le premier concerne un acte remarqué dans la vie quotidienne, le devoir de mémoire, le second s'adressant davantage à des actions mises en place souvent au sein de l'établissement scolaire et encouragées par une équipe éducative volontaire. On ajoutera que ces prix s'adressent aussi bien à un jeune qu'à un groupe de jeunes.

Une nouvelle mission s'ajoute aujourd'hui à cette commission, celle d'encourager le dévouement des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en leur décernant le prix de l'Engagement citoyen.

Une convention de partenariat signée le 3 décembre 2016 entre le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et le Président de l'Association des membres de l'Ordre National du Mérite déclinée au niveau départemental dans l'Hérault à Mèze ce 26 juin 2017, (cf. Bleu de France juin 2017 page 21) suivie le 13 décembre 2017 par la remise des diplômes.



*Cérémonie de remise du Prix collectif de l'Engagement citoyen 2017 aux JSP de l'Hérault le 13 décembre 2017.*

## Organisation

### 1 - Le calendrier du suivi des dossiers :

Lors de la réunion de rentrée du 20 septembre, un calendrier de suivi des dossiers est mis en place :

- Samedi 9 décembre 2017 : cérémonie commémorative de l'ANMONM avec remise de médailles aux JSP de Florensac ;
- Mercredi 13 décembre 2017 : (étape 1) compte rendu des premiers contacts ;
- Mercredi 7 février 2018 (étape 2 suite) ;
- Mercredi 21 mars 2018 (étape 3 : harmonisation) ;

1<sup>re</sup> semaine d'avril réunion du jury avec le directeur académique pour le Prix départemental de l'Éducation citoyenne ;

- 6 mai 2018 remise des prix salle Kiasma à Castelnau-le-Lez ;



*Cérémonie du 13 décembre 2017 dans les salons du Conseil départemental de l'Hérault. De G. à D. Martine Bedes, Cyril Marchal, Kléber Mesquida, pdt. du Conseil départemental, Yvan Marcou, Olivier Arnaud, pdt. départemental de l'UNSP, le colonel Éric Flores, directeur du SDIS 34*

- fin juin, remise des médailles 2018 aux JSP lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers ;
- 1er décembre 2018, cérémonie de la commémoration de la création de l'ONM à Montpellier en présence des JSP lauréats du Prix de l'engagement citoyen 2018. (NDLR : Ce calendrier tient compte des prévisions du siège quant aux prix nationaux, en particulier le prix de l'éducation citoyenne avec la réunion du jury national prévue les 15 et 16 mai 2018)

### 2 - Une répartition au sein de l'équipe du suivi des dossiers :

- pour le civisme, Roger Pastor avec pour les contacts, Yvan Marcou (presse et secteur 6), Bernard Joubert (gendarmerie), Cyril Marchal et Alex Bedes (pompiers), Philippe Mandon (secteur 3), Odette Guiraudou (secteur 8), (Police - en cours)
- pour l'éducation citoyenne, Bernard Joubert avec pour les contacts, Jacqueline Vigneron-Vanel (DASEN, établissements), Bernard Bonnafy (devoir de mémoire),
- pour l'engagement citoyen, Martine Bedes avec pour les contacts Alex Bedes et Cyril Marchal (SDIS 34 et UDSP 34),
- Jacqueline Vigneron-Vanel, présidente de la commission, assurant la coordination et le suivi.

### 3 - Une base de travail :

- Chaque dossier est doté
- d'une convention nationale
  - d'une déclinaison départementale de cette convention,
  - d'un règlement,
  - d'un dossier de candidature,
  - d'une fiche de liaison.

### 4 - Une volonté partagée :

Mettre en évidence le comportement positif de la jeunesse héraultaise dans son sens de la citoyenneté et du civisme.

*Jacqueline Vigneron-Vanel.*

# Commission Entraide et Solidarité

Vous savez que notre section de l'Hérault a une commission Entraide-Solidarité. Celle-ci était animée de nombreuses années par sa présidente Renée Gorlier. Renée a réalisé un travail remarquable et nous profitons de cet éditorial pour l'en remercier.

Renée Gorlier a décidé de passer le flambeau, et, pour la remplacer, il fallait bien deux personnes : Nicole Rousse de Bérail et Alain Tézenas du Montcel qui ont accepté avec humilité de prendre le relais. Conscients du savoir et de l'expérience de Renée ils continuent de travailler activement avec elle.

Le général d'Armée Benoît Puga, Grand Chancelier de la Légion d'honneur et Chancelier de l'Ordre national du Mérite a parfaitement expliqué les raisons d'être de l'ANMONM dans la revue « Le Mérite » du mois d'octobre 2017 : « *Je voudrais rappeler les raisons d'être de votre association et pourquoi elle a été créée. L'ANMONM a avant tout pour mission de s'occuper des membres de notre second ordre national, qui ont mérité de voir récompenser leurs actions au profit du bien commun et du pays, et qui traversent des difficultés. C'est notre priorité à tous de penser en permanence à nous organiser, nous structurer, pour pouvoir leur porter secours, au niveau local, départemental, national, mais aussi de nous coordonner entre les différentes associations de décorés, (SMLH, SNEMM, ANMONM). Je vous invite également, dans les arbitrages de votre commission d'entraide, à rester concernés sur ce qui fait votre force, le soutien aux camarades.* »

## C'est ce que s'efforce de faire la commission Entraide-Solidarité de l'Hérault.

Le premier objectif est de ne pas laisser un compagnon « seul sur la route ». Pour cela, les membres de la commission, composée du président de la section Hérault, des responsables de secteurs, de Renée et de nous-mêmes se réunissent régulièrement.

Lors de ces réunions sont traités de nombreux sujets tels que, pour exemple :

- Point par secteur ;
- Accueil des nouveaux médaillés ;
- Cadeaux de Noël pour nos anciens ;
- Visites des personnes isolées par des volontaires.
- Aide internet ;
- Ciblage de maisons de retraite favorables à l'accueil des membres de l'ONM ;

- Projet de création d'un réseau de professionnels bénévoles pour conseils aux compagnons ;
- Covoiturage pour visites ou événements ;
- Idées nouvelles,...



Yvan MARCOU  
président de la section Hérault

Nicole Rousse de Bérail & Alain Tézenas du Montcel  
co-responsables de la commission de l'entraide et solidarité

les membres du comité de l'Hérault,  
les délégués des secteurs géographiques  
et l'ensemble des compagnons

vous souhaitent

**un bon anniversaire**

*Les cartes d'anniversaires que vous adresse la commission sont une marque de l'attachement à l'Entraide et à la Solidarité des compagnons de l'Hérault.*

Concernant le projet de création d'un réseau de professionnels pour conseil aux compagnons, celui-ci est au stade de pré-éclosion. Toutefois si un compagnon a des questions sur des sujets divers portant sur des points techniques (juridiques, notariaux, assurances,...), il peut déjà poser celles-ci à Nicole Rousse de Bérail ([nicoleroussedeberail@wanadoo.fr](mailto:nicoleroussedeberail@wanadoo.fr)) ou à Alain Tézenas du Montcel ([alaintezenas@gmail.com](mailto:alaintezenas@gmail.com)). Nous alertons toutefois que ces prestations seront du conseil et demandons aux compagnons qui en profiteront d'en contrôler comme il se doit la véracité avec un professionnel de leur choix.

Pour information et en solidarité vis-à-vis de nos compagnons des Antilles, suite à l'ouragan Irma, et à l'initiative de la commission les compagnons volontaires ont fait un don individuel et un chèque de 500 € a été envoyé à l'ANMONM des Antilles. La présidente de cette section a vivement remercié le président et les compagnons de l'Hérault.

Le 17 octobre 2017 nous avons participé à la matinée de solidarité de l'ONACGV de l'Hérault sur le thème du maintien à domicile des personnes âgées avec deux points principaux développés :

- Les prestations et les services possibles à domicile
- Les aides et financements pour y répondre

Restant à votre écoute pour tout sujet qui pourrait améliorer la vie de notre section, nous souhaitons une bonne et heureuse année 2018 à tous les compagnons.

*Nicole Rousse de Bérail & Alain Tézenas du Montcel*

# Convention de mise à disposition d'un drapeau historique de l'ANMONM

**Vendargues le 9 septembre 2017**

Suite à la disparition des associations patriotiques de Vendargues, Bernard Bonnafy, conseiller au comité de l'ANMONM de l'Hérault, a procédé à la création de l'association Mémoire de Vendargues, dont il est le président, chargée en particulier d'organiser, de participer ou animer les cérémonies patriotiques et d'une manière générale, de perpétuer le devoir de mémoire de la commune.

Dans ce cadre, suite à la signature d'une convention, le drapeau historique de l'ANMONM a été remis officiellement à la mairie de Vendargues et plus particulièrement à la disposition du comité du secteur géographique n° 3 « Castelnau – Pic-Saint-Loup ». La gestion de ce drapeau est confiée à Bernard Bonnafy et à Jacques Darricarrère qui devient le porte-drapeau officiel de ce secteur de l'ANMONM.

Ce drapeau sera utilisé pour les manifestations patriotiques à Vendargues, ainsi que pour les cérémonies de remises de l'insigne de l'ONM et des obsèques des compagnons pouvant survenir dans ce secteur géographique. Dans la mesure du possible il sera déployé au moins une fois par an devant les écoliers et jeunes de Vendargues. En association avec les enseignants et animateurs de centre de loisirs, s'ils le souhaitent, les membres de l'ANMONM exposeront aux jeunes Vendarguois les vertus des devises et attributs républicains, le symbole du drapeau, des décorations et récompenses de la Nation.



*Autour du maire Pierre Dudieuzère, la cérémonie regroupait sur le parvis de la mairie les compagnons de l'ANMONM, les sociétaires de la SMLH et de nombreux Vendarguois qui avaient répondu présent.*

La section de l'Hérault de la SMLH a procédé de la même manière. Le colonel Lenzotti sera le porte-drapeau de la Légion d'honneur.

Le président Yvan Marcou, a rappelé à cette occasion qu'un drapeau est l'emblème visible qui unit une nation, un peuple, une armée, un groupe, autour duquel on se rassemble dans les meilleurs ou pires moments. Un drapeau ne tombe jamais, il y a toujours un compagnon, un camarade qui le relève pour porter bien haut ses couleurs et devises brodées en ses plis. C'est le cas du drapeau historique de l'ANMONM, qui en reprenant du service à Vendargues et alentours, sera le rappel des traditions des décorés de l'Ordre national du Mérite : **Honneur – Solidarité – Mémoire.**

## À noter sur votre agenda 2018 :

- **Samedi 10 mars** - 09h00 - Assemblée générale de la section Hérault - Pérols - salle Abric ;
- **Dimanche 6 mai** - 16h00 - Concert au profit des prix de l'ANMONM 34 - Castelnau-le-Lez - auditorium du Kiasma ;
- **Samedi 13 octobre** - 19h30 – Soirée de gala de « La Bleue » dans les salons du Pasino de La-Grande-Motte.

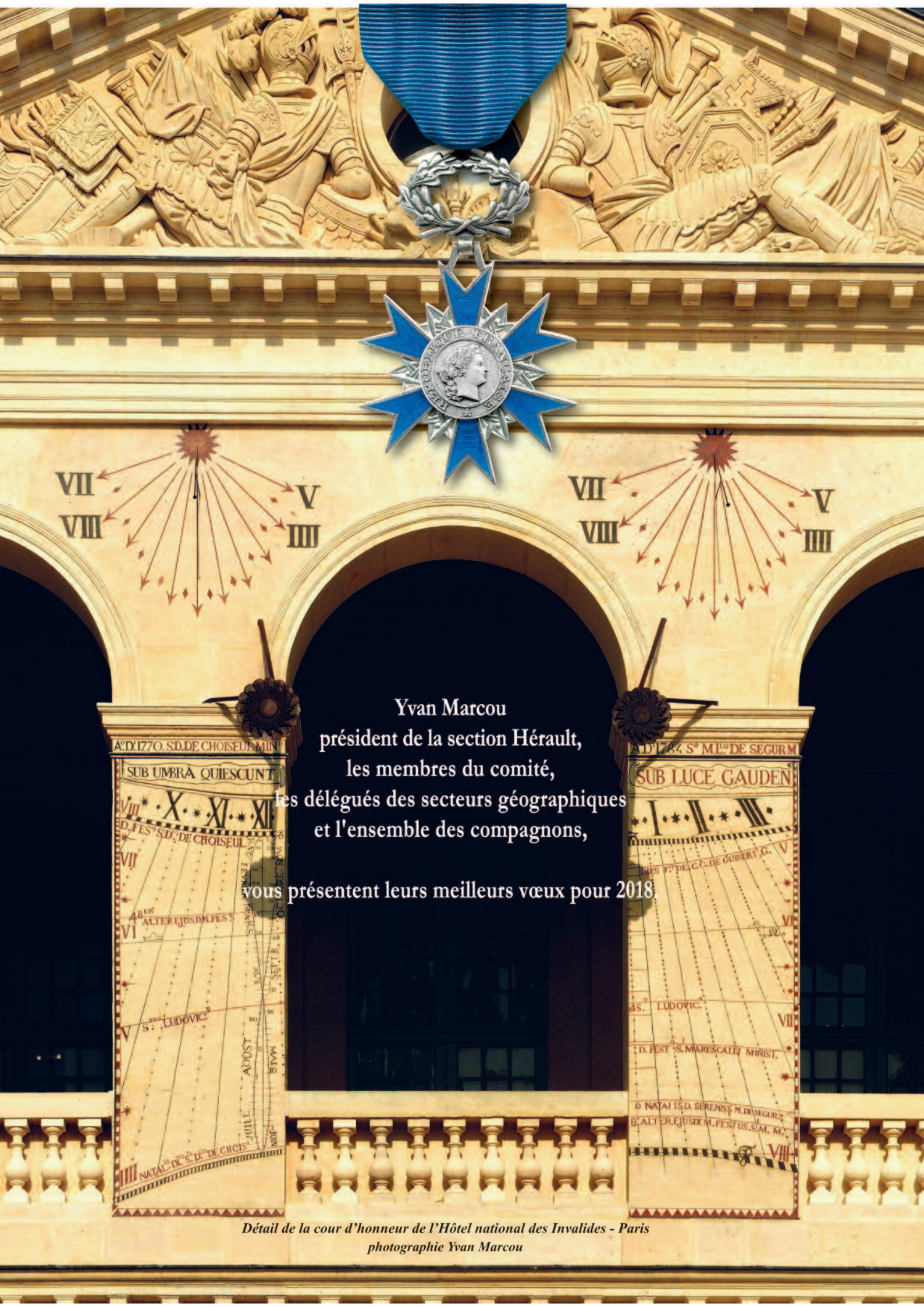
*Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).*

*Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.*

Directeur de rédaction et de publication : Yvan Marcou - 0467 4403 76 - y.marcou@anmonm.com  
Rédaction, réalisation graphique et coordination générale : Yvan Marcou

Photographies Yvan Marcou - Jean-Claude Salvador - Bernard Bonnafy - Jacques Vanel - SDIS 34  
Relecture : Jacqueline Vigneron-Vanel - Michel Mifsud

Imprimerie : RCS Paris 491040549



VII  
VIII

V  
III

VII  
VIII

V  
III

Yvan Marcou  
président de la section Hérault,  
les membres du comité,  
les délégués des secteurs géographiques  
et l'ensemble des compagnons,  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.

A° D° 1770. S.D. DE CHOISEUL MIN  
SUB UMBRA QUIESCUNT  
VIII \* X \* XI \* XII  
D. FES° S.D. DE CHOISEUL  
VII  
VI  
V  
S. LUDOVIC  
AUGUST  
JULI  
NATA° D. S. D. DE CHICIS

A° D° 1784 S° M. L. DE SEGUR M  
SUB LUCE GAUDENT  
I \* II \* III  
DIES 7° DE C.C. DE GUBERT G. V  
S. LUDOVIC  
D. FEST° S. MARESCALLI MTRIST.  
NATAI S.D. SERENISS. M. DE SEGUR  
S. ALTER. E. JUS D. M. FEST. US. S. M. M.  
VIII

Détail de la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides - Paris  
photographie Yvan Marcou